



MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

Fiche d'information Établissement SEVESO seuil haut

Fiche requise dans le cadre de la directive européenne Seveso 3 pour l'information du public
Directive 2012/18/UE (Article 14, annexe V)

Nom de l'établissement :	Arkema – Usine de Feuchy
---------------------------------	--------------------------

Adresse de l'établissement :	BP 70029 62051 ST LAURENT BLANGY CEDEX
-------------------------------------	---

Activité de l'établissement :	L'établissement Arkema de Feuchy opère dans la chimie des amines et de ses dérivés. Les installations produisent toutes sortes d'amines : primaires à quaternaires, diamines à polyamines, amines éthoxylées... à partir d'acides gras. Ces produits sont utilisés notamment pour l'antimottage des engrâis, l'industrie routière et l'industrie pétrolière et gazière (traitement du pétrole sur les plateformes pétrolières par exemple). Pour assurer le bon fonctionnement de ses ateliers de fabrication, l'établissement exploite également des installations annexes (chaudières, tours de refroidissement, unités de traitement des effluents liquides et gazeux).
--------------------------------------	---

Précisez les informations indiquant si l'établissement se trouve à proximité du territoire d'un autre État membre susceptible de subir des effets transfrontaliers d'un accident majeur :	Sans objet
--	------------

Nature des dangers liés aux accidents majeurs et leurs effets potentiels sur la santé humaine et l'environnement :	Les activités de l'établissement peuvent générer en cas d'accident des effets thermiques, de surpression et toxiques. En dehors de quelques habitations en délabrement, des effets toxiques significatifs (effets irréversibles voire graves), des effets de surpression irréversibles et des bris de vitre pourraient être ressentis sur des habitations situées à proximité immédiate de l'établissement, en cas d'accident majeur. Les effets toxiques seraient générés par les ateliers de fabrication (nitrilation, hydrogénéation, quaternisation, éthoxylation) et les stockages d'oxyde d'éthylène, d'oxyde de propylène, et d'ammoniac. Les effets de surpression seraient, quant à eux, générés par les quaternisation et les stockages d'oxyde d'éthylène et d'oxyde de propylène.
---	---

Résumé des principaux types de scénarios et des mesures de maîtrise des dangers permettant d'y faire face :

Dans l'établissement Arkema de Feuchy, les principaux risques identifiés sont liés aux produits mis en œuvre dans les installations de production, les réservoirs de stockage ainsi que les tuyauteries d'interconnections entre les installations de production et les stockages. Les opérations d'enfutage, de chargement et de déchargement de camions et de wagons citerne peuvent également être à l'origine de situations accidentelles.

Ces produits présentent des dangers dus à leur caractère inflammable ou toxique. Certains d'entre eux, notamment l'oxyde d'éthylène et l'acrylonitrile, peuvent conduire, dans certaines conditions à une réaction dangereuse de polymérisation.

Parmi l'ensemble des scénarios d'accident envisagés dans les études de dangers, les accidents dont les effets sont susceptibles d'atteindre les habitations riveraines sont les suivants :

- Une fuite sur une tuyauterie ou un équipement de l'atelier de nitrilation pourrait être à l'origine de la dispersion dans l'air d'une substance toxique (ammoniac).
- Une fuite sur une tuyauterie ou un équipement de l'atelier d'hydrogénéation pourrait être à l'origine de la dispersion dans l'air d'une substance toxique et inflammable (acrylonitrile) et de son explosion.
- Une fuite sur une tuyauterie ou un équipement de l'atelier de quaternisation pourrait être à l'origine de la dispersion dans l'air d'une substance nocive (chlorure de méthyle).
- Une fuite sur une tuyauterie ou un équipement de l'atelier d'éthoxylation ou sur les stockages associés pourrait être à l'origine de la dispersion dans l'air d'une substance toxique et inflammable (oxyde d'éthylène ou de propylène) et de son explosion.

Les installations de l'établissement Arkema Feuchy sont surveillées en permanence (24h/24, 7j/7) par du personnel hautement qualifié, formé aux risques inhérents aux produits et aux procédés mis en œuvre.

Les différentes installations de production et de stockage sont conçues selon des normes et standards reconnus internationalement, dans le respect des réglementations européenne et française. L'établissement est régulièrement autorisé à exploiter par l'administration au titre de la réglementation des installations classées.

Les installations sont munies de nombreux dispositifs/organes de sécurité tels que des capteurs, sondes, alarmes ainsi que des vannes, soupapes, disques de rupture permettant de prévenir la survenance d'un accident majeur mais également de les mettre en sécurité. Ces dispositifs sont entretenus et régulièrement testés pour garantir leur bon fonctionnement.

De plus, les installations sont opérées conformément à des procédures et des modes opératoires visant à maîtriser les risques industriels.

Enfin, le site est surveillé 24h/24 par un dispositif de gardiennage et dispose d'une équipe d'intervention rapide et de moyens internes de lutte contre les accidents.

A cet égard, des exercices internes sont périodiquement organisés pour entraîner le personnel, valider les procédures et tester les moyens d'intervention.

Un exercice avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Pas-De-Calais (SDIS 62) a lieu tous les deux ans dans les installations de l'établissement Arkema de Feuchy.

En outre, dans le cadre de la maîtrise de ses risques, l'établissement est engagé dans une démarche de certification externe, de son processus d'amélioration continue, depuis 2006. A ce jour, il est certifié suivant les normes internationales ISO 9001 (qualité), ISO 14 001 (environnement), OHSAS 18 001 (santé et sécurité au travail) et ISO 50001 (management de l'énergie).